

PASSEPORTS BIOMETRIQUES

Liste des pièces à produire en ORIGINAL (Attention : Le dossier doit être complet pour être accepté)

Majeur :

- Ancien passeport *ou* déclaration de perte (établie par la mairie) *ou* déclaration de vol (établie par la gendarmerie)
- Une carte nationale d'identité sécurisée en cours de validité ou périmée depuis moins de cinq ans.
- Une photographie d'identité couleurs* de moins de six mois, non découpée.
- Un justificatif de domicile personnel de moins de un an établi par un organisme certifié + photocopie:
Avis d'impôt ou de non-imposition, attestation assurance logement, facture électricité, eau, gaz, téléphone, fixe ou portable, contrat de location.
- Timbre fiscal de 86 € (trésor public, bureau de tabac, internet)
- Le formulaire de demande (Cerfa n° 121000*02) rempli sur internet et imprimé.

Mineur :

Mêmes pièces qu'une personne majeure, plus :

- Pièce d'identité sécurisée du parent qui accompagne le mineur.
- Timbre fiscal de 42 euros (mineur entre 15 et 18 ans) ou de 17 euros (mineur de moins de 15 ans).
- Le formulaire de demande (Cerfa n°12101*02) rempli sur internet et imprimé.

Si garde alternée : original du jugement visé par le TGI + convention définitive, ou déclaration conjointe des deux parents (si pas de jugement).

Lors du retrait, le mineur et son responsable légal (le parent qui a fait la demande muni de sa carte d'identité) doivent se présenter ensemble à la mairie.

Cas particuliers